

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Commune de GONDECOURT**  
**ARRETE DU MAIRE**

Nous, Maire de la Commune de GONDECOURT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 à L2212-15,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 21 juin 2021, formulée par l'entreprise SPIE CITYNETWORK, 650 Rue des Reptins ZI de RUITZ, Tel 03.21.62.01.97, représentée par Mme DELERUE Jocelyne.

Considérant qu'il nous appartient de prendre les mesures nécessaires pour réglementer la circulation durant les travaux,

**ARRETONS**

**ARTICLE 1** : Dans le cadre de travaux pour le compte du groupe ENEDIS. Les travaux seront effectués du vendredi 16 juillet 2021 jusqu'au 30 juillet 2021 rue Pierre et Marie Curie en Zone Industrielle à Gondecourt pour une création d'un branchement ENEDIS avec extension réseau Basse Tension, la circulation sera restreinte et le stationnement interdit au droit des travaux.

**ARTICLE 2** : L'entreprise SPIE CITYNETWORK, chargée de l'exécution des travaux, mettra en place la signalisation réglementaire, permettant l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Toutes dispositions seront prises pour permettre le cheminement des piétons en toute sécurité avec un balisage adapté.

**ARTICLE 4** : Cet arrêté doit être affiché sur les panneaux de signalisation 48h avant le démarrage des travaux, et pendant toute la durée du chantier. Il doit être visible du public afin d'en informer la population.

**ARTICLE 5** : Toutes dispositions seront prises pour faciliter les collectes des ordures ménagères et le passage éventuel des services de secours dans le secteur concerné par les travaux.

**ARTICLE 6** : L'entreprise SPIE CITYNETWORK s'engage à prévenir la municipalité si la durée prévue des travaux était prolongée.

**ARTICLE 7** : Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 8** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

**ARTICLE 9** : Madame le Directrice Générale des Services, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique et l'entreprise SPIE CITYNETWORK sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Phalempin,
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers de Seclin,
- Au SAMU Régional de Lille
- L'entreprise SPIE CITYNETWORK.

Fait à GONDECOURT, le 13 juillet 2021



Pour le Maire  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, representing the name Pierre-Eugène Vanoosten.

Pierre-Eugène VANOOSTEN